



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 septembre 2015
COMMUNE DE BANNEGON

Nombre de Conseillers :

Date de la convocation : 04 septembre 2015

En exercice 11
Présents 10

L'an deux mil quinze, le quatorze septembre, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de BANNEGON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude DESOBLIN, Maire.

Présents : Claude DESOBLIN, Philippe ANDRE, Jérôme BILBEAU, Laurent CORDEBOIS, Gérard CHARPY, Madeleine MALIN, Bénédicte BONNET, Valérie CAMPOS, Serge MORAT, Michel RAMEAU.

Absent(s) excusé(s) : Véronique GUEZET

Pouvoir de : néant

Secrétaire : Madeleine MALIN

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole à M. Serge MORAT pour la lecture du procès-verbal de la réunion du 02 juillet 2015 et à Mme Bénédicte BONNET pour celui du 27 juillet 2015. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus des procès-verbaux précédents.

ORDRE DU JOUR

MULTISERVICE

Le maire donne lecture de l'ordonnance de référé du Tribunal de Grande Instance rendue le 10 septembre 2015 et qui constate que Mme Pellerano est occupante sans droit ni titre du multiservice, et qui lui ordonne de quitter les lieux dans un délai de 15 jours après signification de la décision, et la condamne à verser à la commune de Bannegon:

- 500€ par mois d'occupation à compter du 1^{er} juillet 2015
- 1000€ sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile

Le maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer un état des lieux de sortie ; le conseil municipal opte de missionner un huissier et choisit le cabinet Pidance de Saint Amand pour s'en charger.

(Le maire expose par ailleurs qu'il a engagé une procédure, à titre personnel, contre Mme Pellerano pour diffamation suite à un courrier reçu en mairie et le mettant en cause et d'autres destinataires).

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SEGILOG

Le Maire informe que le contrat de prestations de services et d'acquisition de logiciels avec la société SEGILOG arrive à son terme et qu'il convient de le renouveler sur une base triennale et pour un total de 2281,50€ HT soit 2737.80€TTC (prestations et logiciels : 760.50€HT par an et maintenance-formation : 84.50€ HT par an).

Les membres du Conseil municipal :

- Emettent, à l'unanimité, un avis favorable au renouvellement de ce contrat sur une base annuelle reconductible qui comporte la cession du droit d'utilisation des logiciels et les prestations de maintenance et formation.
- Autorisent le Maire à signer le contrat actualisé avec la société SEGILOG

ENGAGEMENT POUR LA CHARTE PAYSAGERE

Le Maire expose que la commune a reçu la charte paysagère du Berry Saint Amandois signée par le Pays Berry Saint Amandois et ses partenaires le 22 avril à Meillant. Dans ce cadre, la commune est sollicitée pour signer un acte d'engagement avec le Pays Berry Saint Amandois pour faire vivre cette charte.

Le conseil décide de la signer et s'engage à la faire vivre en fonction de ses attributions, compétences et moyens.

Courriers reçus de:

- Service de l'action sociale pour le fonds de solidarité logement: une convention a été transmise suite à l'octroi de la subvention. Le conseil refuse de signer cette convention sur une base triennale et annule la délibération octroyant une subvention.
- Office national des anciens combattants du Cher suite à la demande de coordonnées des associations impliquées dans la Journée de Déportation. Le conseil municipal décide de remettre cette question à l'ordre du jour d'un prochain conseil.
- Amicale des cyclotouristes d'Uzay le Venon: concernant le challenge des 3 et 4 octobre 2015 et pour remercier de la subvention octroyée.

Questions diverses :

- Effectifs de la rentrée scolaire : 19 élèves à Bannegon et 20 élèves à Bessais.
- **Organisation des prochaines manifestations :**
 - Organisation du 11 novembre : Mmes Desoblin, Malin et Bonnet vont se charger de la décoration de la salle. Le rassemblement est prévu à 11h00 devant la mairie
 - Pour les deux manifestations de fin d'année, le maire souhaiterait une rencontre intergénérationnelle. Le conseil municipal entérine cette proposition et suggère le samedi 19 décembre 2015 pour le goûter de Noël des Anciens avec remise des colis et l'arbre de Noël des enfants de la commune.
 - Vœux du maire : le samedi 16 janvier 2016 à 18h30
- **Elections régionales (tours de garde des dimanches 06 et 13 décembre)**
(cf. tableaux).
- Le CAUE est venu voir la Place Saint Georges et préconise d'abattre les six tilleuls ; il va proposer un nouvel agencement de cette place.

Tour de Table

- ✚ Serge Morat souhaite savoir ce qu'il advient de la pilastre cassée à la base du pont de Rhimbé. Le maire l'informe qu'il a fait le nécessaire auprès de l'auteur de cette casse et que celui-ci s'est engagé à la réparer à ses frais.
- ✚ Laurent Cordebois évoque les doléances de M. Laurent Picq concernant des travaux d'aménagement devant sa ferme ; devant le coût prohibitif de ceux-ci, le conseil municipal décide de ne pas y donner suite, et de revoir une solution technique moins onéreuse pour la commune.
- ✚ Jérôme Bilbeau signale que des gravats ont été entreposés au Pont à Barras. Le maire rappelle l'illégalité des dépôts sauvages.
- ✚ Philippe André informe qu'à l'occasion des 30 ans du Club des Aînés, une médaille a été remise à sa présidente.

Fin de la séance à 21h45